

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

JEAN-BAPTISTE-EUGÉNIE DUMANGIN

DE CHATEAU-THIERRY,

Docteur-Régent et ancien Professeur à la Faculté de Médecine de Paris,
Médecin en Chef de l'Hôpital de la Charité,
Médecin du Dauphin Louis XVII.
(1744-1826.)

Le 7 mars 1744 est né et a été baptisé à Château-Thierry Dumangin (Jean-Baptiste-Eugénie) (1), fils aîné de J.-B. Dumangin, directeur des aides, et de Jeanne-Eugénie de La Haye de la Goulière, son épouse.

Après avoir terminé ses études classiques et avoir obtenu le diplôme de maître ès-arts, il prit, à l'âge de dix-neuf ans, sa première inscription à la Faculté de Médecine de Paris, le 30 mars 1763, ainsi qu'il est relaté dans le *Codex inscriptionum* de la Faculté (2). Après quatre années d'études à Paris, il alla se faire recevoir docteur à Besançon. Mais ce titre ne lui permettait pas d'exercer la médecine à Paris, les statuts de la Faculté n'accordant ce droit qu'aux médecins reçus à Paris ou bien à ceux qui étaient attachés aux princes ou aux grands seigneurs de la Cour. Dumangin dut se remettre sur les bancs, et nous le retrouvons à Paris en 1767, où il soutint, le 2 février, sa première thèse quodlibétaire pour le baccalauréat en médecine, sur cette question : *An pro variâ*

(1) Ce n'est point par erreur que j'ai écrit *Eugénie* au lieu d'*Eugène*. Toutes les pièces portent ce prénom et, dans sa première inscription, Dumangin écrit *Eugenia*. Au procès-verbal d'autopsie de Louis XVII, il s'appelle Eugénie, prénom inscrit également sur l'acte de décès.

(2) Bibliothèque de la Faculté de Médecine.

etate variet temperamentum? (Le tempérament varie-t-il avec l'âge?) Le jeudi 12 mars 1767, il soutint sa thèse cardinale ou d'hygiène sur cette question : *An post longas defatigationes, subito instituta vita deses periculosa?* (Après de longues occupations, une vie tout à coup oisive est-elle dangereuse?) Le 14 janvier 1768, il subit sa deuxième thèse quodlibétaire sur ce sujet : *An epilepsia rara venæ sectio?* (La saignée dans l'épilepsie est-elle rare?) Le 18 février il subit sa thèse médico-chirurgicale, sur ce sujet : *An quamdiù serpit gangrena, etiam a causis externis, amputatio non tentanda?* (Faut-il pratiquer l'amputation dans les cas de gangrène, même de cause externe?) Le jeudi 25 août eut lieu son acte de *paranymphe*, sorte d'alliance entre le futur médecin et la Faculté. Le lendemain, reçu le septième à la licence en médecine sur onze licenciés, il est présenté au chancelier de l'Université pour recevoir la bénédiction apostolique et être investi « du droit « de faire des leçons, de commenter les auteurs et d'exercer la « médecine à Paris et par toute la terre, *licentiam legendi, inter- « pretandi et faciendi medicinam hinc et ubique terrarum.* » Le 13 septembre 1768, il subit l'acte de *Vespérie*, nouvelle argumentation ainsi nommée parce qu'elle avait lieu dans l'après-midi, et enfin, le vendredi 17 septembre il est admis au doctorat, après une nouvelle et dernière argumentation (1).

Cette même année, le samedi 27 août, François Dujardin, de Neuilly-Saint-Front, était reçu chirurgien au Collège Saint-Côme, à Paris.

Suivant les règlements de la Faculté de Médecine, Dumangin fut inscrit sur les registres de l'école, présida des thèses, prit une part active aux intérêts de la Faculté de Médecine, aux examens, aux argumentations et, en 1772, il fut désigné comme candidat à la chaire de chirurgie; mais il échoua.

L'année suivante, au mois d'octobre 1776, il devint rédacteur, conjointement avec Bacher, du *Journal de Médecine, de Chirurgie et de Pharmacie*, jusqu'au mois de décembre 1790.

En 1777, il disputa avec Defrasne la chaire de matière médicale;

(1) *Commentaires de la Faculté de médecine*, t. XXIII, *passim*.

cette fois encore Defrasne l'emporta. Mais en 1780, il fut désigné comme professeur de pharmacie. Cette place était peu rétribuée (502 livres); il avait alors pour collègue au professorat celui qui donna plus tard son nom au nouvel instrument du supplice, Ignace-Joseph Guillotin, chargé de l'enseignement de la chirurgie.

En 1793, Dumangin était médecin de l'hospice de l'Unité (hôpital de la Charité), en même temps que Corvisart, et il habitait le cul-de-sac Sourdis, près de la rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois. Sa clientèle était nombreuse et la situation qu'il occupait lui fit jouer un rôle assez important.

Le jeune Dauphin, Louis XVII, enfermé au Temple avec sa famille, était tombé malade au commencement de mai 1793 et avait reçu les soins de Thierry, médecin ordinaire des prisons. La santé de l'enfant était fortement compromise par la privation d'air, par le défaut d'exercice, par une alimentation grossière, par les mauvais traitements des époux Simon, ses gardiens. Deux ans après, le mercredi 6 mai 1795 (17 floréal an III), ses gardiens signalent que le *Petit Capet* est indisposé, et alors le Comité de sûreté générale désigne le premier chirurgien de l'hospice de l'Humanité (Hôtel-Dieu), Desault, pour lui donner des soins. Vingt-trois jours après, Desault meurt après deux jours de maladie. Le chirurgien Pelletan remplace Desault et, le dimanche 7 juin (19 prairial), Dumangin, premier médecin de l'hospice de l'Unité, est désigné par le Comité pour être adjoint à Pelletan. Dumangin ne soigna pas longtemps le jeune prisonnier qui mourut le lendemain, lundi 8 juin, à deux heures un quart. Le lendemain 9 juin (21 prairial) à onze heures du matin, l'autopsie du jeune Dauphin fut faite par Dumangin, Pelletan, Jeanroy et Lassus (1).

Nous perdons complètement les traces de Dumangin jusqu'en 1817. A cette époque, Louis XVIII fit rechercher les personnes qui avaient témoigné de la sympathie au jeune prince. Pelletan fit beaucoup ressortir les soins qu'il avait donnés et ne parlait nullement de Dumangin. Une discussion assez vive s'ensuivit et quelques lettres acerbes furent échangées entre les deux médecins.

(1) *Moniteur universel*, 26 prairial an III, n° 266.

Pelletan prétendait en outre avoir soustrait le cœur du Dauphin. A cette époque, Dumangin avait quitté Paris et vivait retiré à Saint-Prix, près de Montmorency (Seine-et-Oise), où il mourut le 28 mars 1826, à une heure du matin, âgé de quatre-vingt-deux ans.

Il avait épousé Anne de Coste de la Calprenède et n'a pas laissé d'héritiers mâles. Son acte de décès est signé : Athénodore Collin, avocat, petit-fils.

Dumangin n'a laissé aucun ouvrage ; il est souvent désigné dans *les Commentaires de la Faculté de Médecine* comme faisant partie de la commission d'hygiène et de thérapeutique, deux branches de la médecine qui semblent avoir été ses études favorites. Ce n'était pas un écrivain, mais c'était un praticien érudit.

D^r A. CORLIEU.

